



## RAPPORT D'ACTIVITES DU GAET

### *Le point de vue du GAET sur les événements de l'année 2013*

Le 24/01/2014

- **Politique de réduction des naissances**

Une politique arbitraire d'autorisation à la reproduction a été décidée par la filière trot, le GAET participe aux décisions qui sont prises et veille à ce qu'elles soient les moins injustes possibles.

Cependant, le positionnement du GAET sur le contrôle du nombre de naissances n'a pas changé. Depuis l'origine de cette politique, le GAET a toujours été contre cette régulation; c'est à l'éleveur de choisir les juments qu'il souhaite conserver ou réformer. L'éleveur assumera ses échecs s'il en est. Il ne réclame pas de subventions.

La prime de retrait a été diminuée de 2500€ à 2000€ en 2014, le GAET demande son maintien en l'état.

- **Une nouvelle classification des juments sur la base d'une moyenne sur les 10 meilleures performances**

Le GAET a toujours considéré que les classements par les chronos étaient inappropriés et ne reflétaient pas la valeur réelle de chaque sujet. La proposition d'un nouveau classement par des points attribués aux courses catégorisées en GRI, II, III et de A à H se rapproche de notre demande de classement par les gains moyens.

Après avoir attribué un certain nombre de points à tous les chevaux classés dans une course du premier au septième, deux solutions sont proposées pour la future catégorisation des juments : la prise en compte de la meilleure performance obtenue au cours de la carrière d'un individu ou la moyenne des points obtenus par courses courues.

**Le GAET opte pour la 2<sup>ème</sup> solution en proposant de ne prendre en considération que la moyenne des dix meilleures performances obtenues.** Ainsi, l'effet environnemental d'un entraîneur ne faisant pas les bons choix stratégiques des courses à courir, des courses réalisées en trop grand nombre sans obtention d'une d'allocation, aura moins d'impact sur la classification de l'animal.

Bien évidemment, le GAET est conscient que cette classification entraînera des changements de catégories pour au moins un tiers des juments. Pour éviter un tel cataclysme, nous demandons l'ouverture d'une réflexion pour que toute nouvelle modification se fasse progressivement par génération successive et sans rétroactivité.

- **Un contexte marché tendu et des négociations au point mort sur les aides compensatrices de l'augmentation de TVA**

Les premiers effets du nouveau taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2013 se font ressentir avec un tassement du marché aux ventes aux enchères en 2013. Le chiffre d'affaires est en recul de 8% (source IFCE) et les charges à l'entraînement vont en augmentant notamment avec l'application des nouveaux taux de TVA. Les éleveurs se retrouvent en très grande difficulté avec une réduction de leur pouvoir d'achat. Dans une enquête du GESCA en fin d'année 2013 sur l'impact de la hausse de TVA, 50% des entraîneurs mais également les centres équestres et les cavaliers déclarent avoir perdu de la clientèle et 60% déclarent subir des règlements différés de leurs clients.

Cette hausse brutale de 15 à 18 points va peser très lourd sur l'économie de notre filière. En janvier 2013, l'Etat avait envisagé une aide compensatrice de quelques dizaines de millions d'euros pour absorber ce véritable choc. Le 13 janvier 2014, Il a déclaré accorder une aide de 10 millions (50 % pour le trot et 50% pour le galop), un soutien bien en deçà de l'enveloppe espérée initialement. Le GAET craint que cette action soit sans effet pour la filière et veillera à ce que les éleveurs perçoivent leur juste part.

- **Plus de considération pour l'éleveur !**

Le GAET réclame inlassablement l'avancement de la réforme du code électoral à la gouvernance de la SCEF pour que chaque candidat au comité se présente dans le collège où il a le plus d'intérêt afin que chaque catégorie, propriétaire, éleveur ou entraîneur soit correctement représentée.

Quant à la présence de l'éleveur sur les podiums, leur demande est légitime. L'ensemble des éleveurs ne peuvent que s'indigner d'être exclu de la sorte ; aussi, les éleveurs souhaiteraient que soit trouvé un consensus pour que l'éleveur soit au côté du cheval qu'il a fait naître lors des remises des prix des principales courses.

- **L'éleveur ne saurait-il pas être l'infirmier de ses chevaux ?**

Des divergences persistent toujours entre les éleveurs et les vétérinaires. Ces derniers s'insurgent que l'Etat prévoit de séparer l'ordonnance de la délivrance des antibiotiques et dénoncent de ce fait, un monopôle à venir des pharmaciens. En contrepartie, ils acceptent difficilement que les éleveurs puissent avoir le libre choix d'acheter leurs médicaments chez leur pharmacien ou leur vétérinaire. Le GAET dénonce toute volonté de créer un monopole pour les vétérinaires ou les pharmaciens.

De même, l'ordre des vétérinaires a réussi à faire admettre que l'identification était un acte vétérinaire contrairement à ce qui se passe dans toutes les autres espèces domestiques. Par ailleurs, la nouvelle loi a refusé aux seuls éleveurs de chevaux, le droit de contrôler eux-mêmes l'aptitude à la reproduction de leurs juments notamment avec l'échographie. C'est une mesure rétrograde et injuste vis-à-vis des éleveurs de bovins qui sont autorisés à utiliser exactement les mêmes techniques sur leurs animaux. Il y a rupture d'égalité entre les éleveurs équins et bovins devant la loi.

- **Un appel à la raison auprès des vétérinaires**

Le lobbying vétérinaire ne cesse de réduire l'autonomie de l'éleveur et montre combien à chaque fois le statut agricole du cheval régresse. Les éleveurs du GAET sont inquiets pour l'avenir de leur métier d'éleveur. A ce rythme, demain ils ne seront plus reconnus agriculteur. Il ne faudra pas s'étonner si par la suite, le cheval n'est plus considéré comme un animal de rente mais comme un animal de compagnie, avec des droits interdisant toute exploitation des animaux par l'homme. Ce sera tout simplement la fin des courses.

Le GAET appelle les vétérinaires à la raison et à la négociation. Chacun doit respecter l'existence de l'autre et sa liberté d'action. L'existence des vétérinaires est moins en danger que celle des éleveurs et avec les nouvelles technologies, nous aurons de plus en plus besoin de vétérinaires pour soigner nos chevaux pour qu'ils soient encore plus performants. Pour autant, ils doivent accepter que les éleveurs professionnels aient le droit à l'accès aux dernières technologies d'élevage et qu'ils deviennent les infirmiers de leur élevage comme l'a prévu l'esprit de la loi.

- **Valorisation des chevaux en fin de vie pour mieux les écouler**

Les récents scandales impliquant de la viande chevaline ont mis en évidence la nécessité de traiter le sujet de la fin de vie de nos chevaux en leur trouvant des débouchés. Le feuillet traitement médicamenteux dans les livrets est indispensable pour que les chevaux puissent entrer à l'abattoir. Depuis le 1er novembre 2013, les chevaux nés avant 2001 dont le feuillet médicamenteux n'a pas

été inséré avant 2010 se sont retrouvés exclus de la chaîne d'abattage. Nous sommes en cours de négociation avec la DGAL pour faire admettre qu'au-delà d'une période d'attente de 6 mois, ces chevaux puissent rentrer dans le circuit de la consommation tout en garantissant une sécurité sanitaire.

Le GAET s'est associé à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour mener un travail de groupe sur la traçabilité des chevaux pour leur garantir une valorisation en fin de vie et sur la réduction des coûts d'équarrissage.

- **L'aménagement des programmes de courses lors des ventes aux enchères**

Les ventes sélectionnées de yearlings sont un moment fort pour les éleveurs et leurs acheteurs. Nous demandons à ce que les programmes de courses soient aménagés pour permettre aux entraîneurs d'être présents à ces ventes. Les galopeurs ont ce même problème.

Le GAET demande qu'à titre exceptionnel, des réunions soient programmées exclusivement avec des galopeurs lors des ventes importantes de trotteurs et réciproquement pour les ventes aux enchères de galopeurs car ce secteur est également confronté à ce problème.

- **Des manques dans la démarche du rapport DUPONT**

Considérant la conjoncture défavorable de la filière, le GAET aurait souhaité qu'un travail de prospective soit engagé pour prévenir des évolutions de la filière. Une consultation du GAET et des autres organisations professionnelles aurait permis de répondre aux besoins des éleveurs sur ce point.

Par ailleurs, dans la continuité d'un travail de fond sur l'avenir de la filière, le rapport ne fait pas notion des avantages et des inconvénients de la gouvernance des sociétés Mères. Pourtant les deux structures trot et galop sont gouvernées selon un modèle différent. Pour l'un dans le trot, la gouvernance est attribuée majoritairement à des socio-professionnels individuels alors que dans le galop, ce sont des associations de professionnels qui sont représentées et permettent ainsi l'émergence de travaux de groupe.

- **Il est temps d'amorcer un tournant comme le suggère le rapport DUPONT**

L'économie annuelle de 50 millions d'euros imposée par l'Etat aux deux structures galop et trot nécessite une réorganisation de nos structures. Cette épreuve nous rappelle le temps de la restructuration des sociétés de courses de galop en une seule entité France Galop.

Avant même d'entrevoir un vaste chantier de regroupement des filières courses trot et galop, il est tout à fait concevable d'imaginer de regrouper des services communs de fonctionnement des deux structures, les services techniques et comptables pour n'en citer que quelques-uns. En revanche, l'affichage d'une unité commune trot et galop à l'étranger pour le développement des courses sera certainement très bien accueilli par nos politiques et la filière courses devra inexorablement aller dans ce sens si elle souhaite se développer dans les pays voisins.

Le rapport fait bien état de cette nécessité d'un développement en dehors des frontières françaises comme le GAET le demande depuis fort longtemps.

Toutefois, pour assurer un développement de l'activité élevage en France en plus du jeu, le GAET suggère que ce développement s'articule en priorité sur l'Europe, plutôt que sur des continents éloignés comme c'est le cas au galop pour créer un besoin en chevaux. La proximité de nos élevages nous assurera alors un retour sur activité.

# RAPPORT D'ORIENTATION DU GAET

## *Les actions à engager*

- Les éleveurs sont inquiets !

Pour la première fois depuis fort longtemps, le chiffre d'affaires du PMU sur les courses hippiques a baissé et les perspectives à court et moyen termes ne sont pas bonnes.

Cette baisse des jeux va entraîner une baisse inéluctable de nos recettes et donc du financement des courses. Par ailleurs, les réserves constituées ne nous permettront de traverser au mieux que 2 ou 3 années de crise.

Les éleveurs ont besoin d'une vision à échéance de 10 à 15 ans correspondant à leur cycle de production, d'où la nécessité d'un comité stratégique qui doit faire un travail de prospective en profondeur.

- Le trot doit s'ouvrir

L'activité courses repose sur deux piliers essentiels : le jeu qui finance 50 à 60% de la filière et l'ensemble des petits éleveurs et propriétaires, qui sont la force vive du trot, et qui financent la différence. Ils remplissent au quotidien les hippodromes, les salles de ventes, et mettent à la disposition des entraîneurs des poulains de classe supérieure, par rapport aux générations précédentes, à des prix très abordables.

La France a récemment dû tenir compte de l'évolution de son environnement lié au progrès fulgurant d'internet comme nous l'avons vu et subi avec l'ouverture récente des jeux sur le web. Aujourd'hui, l'activité courses à la française doit s'inscrire dans une Europe bien comprise et respecter ses règles de fonctionnement.

Dans ce contexte, le trot français doit s'ouvrir :

- S'ouvrir à l'intérieur de l'hexagone en réservant un meilleur accueil aux propriétaires, en facilitant la copropriété, les écuries de groupe, le sponsoring, le mécénat et en respectant l'ensemble des éleveurs par une juste reconnaissance de leur travail lors de la remise des prix.
- S'ouvrir à l'international, plus particulièrement en Europe, pour aller chercher des parts de marché indispensables au développement du PMU et organiser, pourquoi pas, un euro Million sur un circuit européen des courses.

Le développement du jeu dans tous les pays qui nous entourent comme la filière l'a fait en Suisse et comme elle est en train de le faire en Belgique et en Hollande, aura pour conséquence de consolider notre position et de créer un besoin en chevaux, donc un vrai marché potentiel à l'export pour notre élevage.

- Fédérer les éleveurs des pays européens

En Europe, les courses se sont développées à leurs débuts par l'implication des éleveurs et des propriétaires. L'Etat français a conservé cet état d'esprit en donnant la gouvernance des courses aux socioprofessionnels. Malheureusement dans de nombreux pays qui nous entourent, des bookmakers et des sociétés privées ont pris le pas sur les socioprofessionnels, éleveurs, propriétaires, entraîneurs et sont responsables en partie du déclin des courses dans ces pays.

Dans ses conclusions, le rapport Dupont propose que le PMU se développe en Europe, une proposition sur lequel le GAET est convaincu de son intérêt. Ce développement devra s'appuyer sur des structures irréprochables en matière d'organisation de courses avec des contrôles anti dopages appropriés. L'argent collecté par les jeux en Europe devra être redistribué dans chaque pays pour

assurer le financement de projets collectifs structurants et le versement d'encouragements auprès des acteurs.

C'est un tournant auquel il faut se préparer pour la filière des courses trot et galop réunies. La France, de par sa position de leader, a un grand rôle à jouer pour donner un élan aux courses en Europe. Le GAET propose de créer une FEDERATION EUROPEENNE des ELEVEURS DE TROTTEURS de pays concernés par les courses. Cette fédération aura pour objectif d'aider les pays à redynamiser leurs structures sur un mode associatif.

**Notre système français est un modèle en Europe. La France devra agir comme le grand frère qui apporte son savoir-faire**, tout en respectant les intérêts et les particularités de chacun, **pour faire ce que l'on pourrait appeler une PACC** : Politique Agricole Commune des Courses.

Pour le bureau du GAET, le président Pierre Julienne.